

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Guy MARY, Maire.

Présents : Messieurs Guy MARY, Didier RIOTTO, Jacques GUILLOT, Gérard GUILLON, Mesdames Angèle BAZIN, Evelyne RÉA, Anne-Cécile QUÉROU, Corinne BOSSUET, Marietta GUEGNIARD, Marie SENGELIN, Marie-José BESSON, Josiane POITEVIN.

Absents excusés : Vincent BECAUD ayant donné pouvoir à Guy MARY, Vincent DUPORT ayant donné pouvoir à Didier RIOTTO, Jean-Michel CHOCHOY ayant donné pouvoir à Angèle BAZIN, Philippe MENADIER ayant donné pouvoir à Corinne BOSSUET, Delphine CHALLENGE ayant donné pouvoir à Anne-Cécile QUÉROU

Absents : Denis VOLAY, Catherine BOUYER

Membres en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

Le conseil municipal a désigné Monsieur Didier RIOTTO secrétaire de séance.

2022DEC01 : Remplacement de Madame Emilie SIBAUD, conseillère municipale démissionnaire et installation du conseiller suivant sur la liste « bien vivre ensemble »

Madame Emilie SIBAUD a remis à Monsieur le Maire, le 9 novembre 2022 sa démission du Conseil Municipal avec effet au 30 novembre 2022. Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Marietta GUEGNIARD la suivante de la liste « bien vivre ensemble », prend la place de Madame Emilie SIBAUD. Le Conseil Municipal prendra acte de l'installation de Madame Marietta GUEGNIARD au sein du conseil municipal.

2022DEC02 : Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 27 octobre 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2022

2022DEC03 : Amortissement participation financière des travaux de la rue des Marais Salants

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la participation financière de la commune aux études et travaux d'aménagement de la rue des Marais Salants, d'un montant de 10 621.84 €, imputée à l'article 204131 du budget devra être amortie obligatoirement à compter de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'amortir la somme sur 5 ans à compter de l'exercice 2023, ce qui représentera un montant de 2 124.37 € en dépense de fonctionnement sur le compte 6811-042 et 2124.37 € en recette d'investissement sur le compte 2804131-040.

2022DEC04 : Admission en non-valeur pour 759.43 €

Suite à la sollicitation du Trésor public, le Conseil municipal, accepte, à l'unanimité l'admission en non-valeur pour un montant de 759.43 € concernant des dettes d'occupation du domaine public.

2022DEC05 Décision modificative n° 3 Commune

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

PHOTOCOPIE			
A4 noir et blanc	0,30 €		
A4 couleur	0,60 €		
A3 noir et blanc	1,10 €		
A3 couleur	2,20 €		
ENCART PUBLICITAIRE - forfait pour 2 numéros			
Page entière	385,00 €	1/4 page	170,00 €
1/2 page	300,00 €	1/6 page	130,00 €
1/3 page	190,00 €	1/12 page	65,00 €
1ère parution gratuite pour une installation ou reprise d'activité sur la commune			
CIMETIÈRE			
Concession trentenaire pour inhumation	170,00 € Concession de 2,60 m x 1,40 m soit 3,64 m ²		
Case 10 ans columbarium	390,00 €		
Case 30 ans columbarium	890,00 €		
Dispersion cendre au jardin du souvenir	30,00 €		
fourniture d'une plaque non gravée	70,00 €		
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC (inchangé)			
20,00 € le m ²			
FRAIS DE CONDUITE D'ANIMAUX			
80,00 € transfert vers un refuge d'animaux			
Heures d'agents	45,00 €		
Tarifs horaire si utilisation petit matériel	30,00 €		
Tarifs horaire si utilisation gros matériel	120,00 €		
Bois	30 € le stère (minimum 5 cm de diamètre non livré)		
Charbonnette	15 € le stère (à récupérer aux ateliers ou sur site)		

CANTINE						
MATERNELLE			ELEMENTAIRE			ADULTES
QF < 500	500 ≤ QF < 760	QF ≥ 760	QF < 500	500 ≤ QF < 760	QF ≥ 760	
2,70 €	2,90 €	3,00 €	2,85 €	3,05 €	3,50 €	5,00 €
GARDERIE						
MATIN			SOIR			
QF < 500	500 ≤ QF < 760	QF ≥ 760	QF < 500	500 ≤ QF < 760	QF ≥ 760	
1,05 €	1,25 €	1,45 €	1,45 €	1,65 €	1,85 €	

2022DEC07 : Subvention Ecole classe de Neige

Monsieur le Maire rappelle que les enfants de l'école vont partir en classe du 23 au 27 janvier 2023. Les Enseignants de l'école ont sollicité la commune pour une subvention en complément des fonds récoltés par l'association des Parents d'Elèves et la participation des familles. Le montant sollicité est de 4 000 euros.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la somme de 4 000 euros à la caisse des écoles au titre des subventions.

2022DEC08 : Désignation des représentants au Conseil Local de Santé (CLS)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la CARA a mis en place un Contrat Local de Santé dans le cadre de sa compétence « action sociale » pour accompagner notamment les communes porteuses de projet en matière de santé. Pour ce faire, il convient que chaque commune désigne un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à cette nouvelle commission.